

## *CHRONIQUE DE LA VIE SCIENTIFIQUE*

DROIT POLONAIS  
CONTEMPORAIN  
1986 n° 1/2 (69/70)  
PL ISSN 0070-7325

### *25 ANNÉES DES JOURNÉES JURIDIQUES POLONO-FRANÇAISES*

Les rencontres scientifiques de juristes polonais et français, appelées Journées juridiques, sont entrées dans le deuxième quart de siècle de leur existence, ce qui témoigne de leur utilité et opportunité, et aussi de la justesse de la forme organisationnelle choisie. Elles ont déjà leur tradition et sont un élément solide des échanges culturels et scientifiques entre la Pologne et la France. Depuis de longues années, les Journées juridiques figurent régulièrement dans les plans périodiques des échanges culturels polono-français.

C'est en 1958, lors du séjour en Pologne de M. Marc Ancel, à l'époque président de la Société de Législation Comparée, que l'idée de ces Journées a été lancée. Un accord fut alors conclu entre M. Ancel, agissant au nom de ladite Société, et le prof. Jerzy Jodłowski, qui présidait l'Association des Juristes Polonais, concernant l'organisation des symposiums périodiques polono-français consacrés aux problèmes de quelques branches du droit.

Les premières Journées juridiques polono-françaises se sont tenues en mars 1960 en France. Les suivantes ont eu lieu alternativement dans les deux pays (à Paris ou à Varsovie et dans une ville universitaire), primitivement (1960 - 1964) tous les ans, et plus tard tous les deux ou trois ans. Il y a eu au total quinze rencontres en vingt-cinq ans. Du côté français, c'est toujours la Société de Législation Comparée

qui en est l'organisateur, tandis que du côté polonais c'était, primitivement, l'Association des Juristes Polonais avec la participation de la Faculté de Droit de l'Université de Varsovie, et ensuite, depuis 1963, cette Faculté en coopération avec, chaque fois différente, une des autres facultés de droit de Pologne.

A huit reprises les Journées se sont déroulées en France (1960 — Paris et Grenoble, 1962 — Paris et Dijon, 1964 — Paris et Rennes, 1969 — Paris et Lyon, 1973 — Paris et Poitiers, 1977 — Paris et Toulouse, 1981 — Paris et Aix-en-Provence, 1986 — Bordeaux), et sept fois en Pologne (1961 — Varsovie et Poznań, 1963 — Varsovie et Cracovie, 1966 — Varsovie et Wrocław, 1971 — Varsovie et Łódź, 1975 — Varsovie et Katowice, 1979 — Varsovie et Gdańsk, 1983 — Varsovie et Cracovie). Les délégations françaises ont été conduites par les Présidents de la Société de Législation Comparée en exercice : le prof. Henry Solus ; Maxime Letourneur, conseiller au Conseil d'État ; André Brunois, doyen du barreau parisien ; le prof. Roland Drago et Mme Simone Rozes, Premier Président de la Cour de Cassation. Les délégations polonaises étaient conduites par les doyens successifs de la Faculté de Droit et d'Administration de l'Université de Varsovie : les professeurs Jerzy Jodłowski, Leon Kurowski, Marian Weralski, Zbigniew Resich et Jerzy Harasimowicz.

Traditionnellement, les sujets des Journées relèvent du droit public (constitutionnel, administratif, financier, international), du droit pénal et du droit privé (civil, de la famille, processuel civil, international privé), et sporadiquement du droit du travail — à la lumière des systèmes juridiques des deux pays. Les sujets sont préparés et présentés dans des rapports nationaux, chacun par deux rapporteurs, polonais et français. Ils servent de base à une discussion menée sur le plan du droit comparé.

Il convient de souligner que l'on choisit des sujets d'actualité, présentant une valeur théorique autant que pratique, liés en règle générale à la problématique juridique des grands phénomènes de la vie sociale à notre époque. En voici quelques-uns :

droit civil et droit de la famille : l'Influence des découvertes scientifiques sur le droit des personnes et de la famille et sur la procédure civile (1960) ; la Responsabilité délictuelle du fait des choses inanimées (1961) ; l'Obligation alimentaire (1962) ; la Responsabilité civile des accidents d'automobile (1961) ; la Responsabilité civile des médecins (1963) ; l'Adoption (1966) ; la Réparation du préjudice moral (1969), les Tribunaux de la famille (1979) ;

droit pénal : l'Application de la technique nouvelle au droit pénal et à la procédure pénale (1960) ; la Responsabilité pénale pour les accidents de la circulation (1961) ; les Sanctions pénales des obligations familiales (1962) ; la Responsabilité pénale du médecin pour une erreur commise dans l'exercice de son art (1963) ; le Délit d'omission (1964) ; la Lutte contre le récidivisme (1966) ; le Vol de l'automobile (1969) ; le Sursis conditionnel à l'exécution de la peine (1971) ; la Publicité de la procédure pénale (1975) ; le Tribunal de la famille et les délits d'ordre familial (1979) ; les Nouvelles tendances du régime des peines (1983) ;

droit public : la Responsabilité des dommages causés par l'activité des organes du pouvoir et de l'administration (1960) ; les Principes généraux de la procédure administrative (1961) ; les Conflits de compétence entre juridictions judiciaire et administrative (1962) ; le Processus législatif (1963) ; le Contrôle parlementaire de l'administration (1964) ; les Aspects juridiques de l'organisation de la recherche scientifique et technique (1966) ; le Contrôle financier des entreprises d'Etat (1971) ; les Villes nouvelles (1975) ; les Réformes de l'administration locale (1979) ; le Domaine public maritime (1983) ;

droit international public et privé : la Reconnaissance et l'exécution des décisions judiciaires étrangères (1964) ; l'Autorité des traités internationaux et leur application par les tribunaux (1966) ; les Problèmes de l'application de la Convention franco-polonaise du 5 avril 1967 relative à la loi applicable, la compétence et l'exequatur dans le droit des personnes et de la famille (1971) ; la Vente commerciale internationale (1975) ; les Conventions bilatérales de coopération judiciaire entre la France et les États socialistes, entre la Pologne et les États non socialistes (1983) ;

droit du travail : la Rupture abusive du contrat de travail (1969).

Certains sujets ont été traités de façon complexe sous les aspects de plusieurs disciplines. Ainsi en 1981, les Journées étaient consacrées aux problèmes juridiques du tourisme sous les aspects du droit civil (les droits du touriste et la responsabilité des bureaux de voyage), du droit public (structures administratives et moyens d'action de la politique du tourisme) et du droit international (le tourisme international et le droit international).

Les 15-èmes Journées juridiques polono-françaises qui se sont tenues en 1986 à Bordeaux ont eu pour sujet « Les nouvelles tendances dans l'organisation juridictionnelle » en 4 matières : civile, administrative, financière et en litiges du travail. Les Journées étaient organisées, comme toujours, par la Société de Législation Comparée, en coopération cette fois-ci avec l'Université Bordeaux I. C'est le Président de cette Université, le prof. D. G. Lavroff qui a inauguré le symposium. La première séance était présidée par Mme S. Rozes, Premier Président de la Cour de Cassation et Présidente de la Société de Législation Comparée. L'ambassadeur de la République Populaire de Pologne, M. Janusz Stefanowicz, et le directeur du Centre de l'Académie Polonaise des Sciences à Paris, le prof. Wiesław Skrzydło, assistaient aux débats. Un propos introductif a été prononcé par le prof. J. C. Gautron, Vice-Président de l'Université Bordeaux I, chargé de la Faculté de Droit, des Sciences sociales et politiques.

Les rapports sur les nouvelles tendances dans l'organisation juridictionnelle en matière civile ont été présentés, du côté français, par M. C. Jorda, Procureur Général près la Cour d'Appel de Bordeaux, et du côté polonais, par le prof. Z. Resich qui a parlé des changements dans l'organisation judiciaire en Pologne, apportés par les nouvelles lois de 1984 - 1985 concernant l'organisation des tribunaux de droit commun, la Cour Suprême et l'amendement du Code de procédure civile. Les rapports relatifs à la juridiction administrative ont été présentés, du côté français, par le prof. B. Pacteau de la Faculté de Droit de Bordeaux I, et du côté polonais, par le prof. A. Zieliński, Président de la Haute Cour Administrative, qui a exposé l'organisation et la jurisprudence de cette Cour, créée en Pologne en 1980.

Le second jour des débats qui se déroulaient sous la présidence du doyen de la Faculté de Droit et d'Administration de Varsovie, le prof. J. Harasimowicz, les rapports concernant le droit financier ont été présentés, du côté français, par le prof. M. Melleray de l'Université de Pau, et du côté polonais par le prof. L. Kurowski qui a passé en revue les nouvelles tendances dans l'organisation juridictionnelle en matière financière dans les secteurs choisis de l'économie financière en Pologne, et notamment celles concernant les recettes budgétaires, les assurances, les opérations de change et les crédits bancaires.

Les rapports concernant les nouvelles tendances de l'organisation juridictionnelle en litiges du travail ont été présentés, du côté français, par le prof. J. C. Javillier, directeur du Centre de Droit comparé du Travail et de la Sécurité sociale à Bordeaux, et du côté polonais, par le prof. J. Jodłowski qui a exposé l'évolution du système de règlement des conflits du travail en Pologne, depuis la création des tribunaux

de travail en 1928, par la limitation progressive de la voie judiciaire au profit de la compétence des commissions d'arbitrage d'entreprise, jusqu'à la réforme de 1985 qui a supprimé lesdites commissions et rétabli la voie judiciaire pour tous les conflits du travail.

Une discussion intéressante qui s'est déroulée à partir des rapports traitant un vaste éventail de problèmes, a permis de développer et d'approfondir certaines questions. Les participants à cette discussion ont indiqué, entre autres, les défauts et déficiences des systèmes d'organisation juridictionnelle dans certains domaines et avancé des propositions de leur modification.

Les matériaux des Journées juridiques polono-françaises sont publiés par les soins de la Société de Législation Comparée. En 1965 et 1969 ont paru deux volumes de matériaux des Journées juridiques organisées par cette Société (avec divers pays) entre 1960 et 1963. On y trouve les rapports des quatre premières Journées juridiques polono-françaises. Après une assez longue interruption, depuis 1979, les matériaux des Journées juridiques organisées par la Société de Législation Comparée sont publiés tous les ans comme numéros spéciaux de la Revue internationale de droit comparé. Dans ce cycle ont paru jusqu'ici les rapports présentés aux XV-èmes, XIII-èmes, XIV-èmes et XV-èmes Journées juridiques polono-françaises (numéros spéciaux, volumes 1, 3, 5 et 8).

J. J.